ART. 3 N° 1740

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1740

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 3

Après l'alinéa 51, insérer l'alinéa suivant :

« 9° bis À l'article L. 5421-4, la référence : « L. 3231-3 » est remplacée par la référence : « L. 3231-2 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, l'alinéa 25 de l'article 3 supprimant l'article L. 3231-3 du code général des collectivités territoriales.